



**AFRICAN FORUM AND NETWORK
ON DEBT AND DEVELOPMENT**



ANALYSE DE L'EXPERIENCE DU TCHAD EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LE CADRE COMMUN DU G20



CROSET



*Des idées innovantes pour le
développement*

**Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la
Soutenabilité de l'Économie Tchadienne**

Immeuble 10 sur 10, Avenue du 10 Octobre (Chagoua)

BP: 2141, N'Djamena (Tchad)

Tél. : (+235) 66 31 99 68/62 30 36 66/63 27 00 01

Site Web: www.croset-td.org Email : nos_contacts@croset-td.org

Etude réalisée par :

Mme **REMADJI CHRISTELLE**

Economiste et Chercheure au CROSET)

Tél. : (+235) 65 22 09 77

Mail : rmadjichristelle@gmail.com

Juin 2023

Résumé exécutif

L'étude sur l'analyse de l'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique dans le cadre commun du G20 examine la situation spécifique de gestion de la dette publique du Tchad et l'implication du pays dans les initiatives de gestion de la dette du G20. L'objectif de cette étude est d'évaluer les politiques et les pratiques de gestion de la dette publique mises en œuvre par le Tchad et de les comparer aux normes internationales recommandées par le G20. L'étude commence par une analyse approfondie du contexte économique et financier du Tchad, en mettant l'accent sur les principaux défis auxquels le pays est confronté en matière de gestion de la dette publique. Cela comprend l'examen de facteurs tels que la volatilité des prix des matières premières, les contraintes budgétaires, les politiques fiscales, les besoins de développement et les risques liés à l'endettement. Ensuite, l'étude évalue les politiques et les pratiques de gestion de la dette du Tchad, en se concentrant sur des aspects tels que la transparence, la soutenabilité de la dette, la gestion des risques et la coordination institutionnelle. Elle examine également les mesures prises par le Tchad pour améliorer sa position de dette, y compris les réformes structurelles, les programmes d'ajustement et les initiatives de renforcement des capacités. L'étude fait également référence aux engagements et aux initiatives du G20 en matière de gestion de la dette publique, en mettant en évidence les cadres et les recommandations du Groupe de travail sur la dette du G20. Elle analyse comment le Tchad s'inscrit dans ces initiatives et examine les domaines dans lesquels le pays peut bénéficier de l'assistance technique et de l'expertise du G20 pour renforcer sa capacité de gestion de la dette. Enfin, l'étude propose des recommandations spécifiques pour améliorer la gestion de la dette publique au Tchad. Cela comprend des suggestions sur la transparence des données, l'analyse des risques, la coordination institutionnelle, les politiques fiscales et les mécanismes de financement du développement. Les recommandations visent à aider le Tchad à renforcer sa résilience face aux risques liés à la dette et à améliorer sa capacité à mobiliser des ressources pour financer son développement de manière durable.

Pour favoriser la confiance des investisseurs et permettre une évaluation plus précise de la soutenabilité de la dette, il est nécessaire de renforcer la transparence de la gestion de la dette publique. De plus, il est important d'évaluer régulièrement la soutenabilité de la dette afin d'anticiper les risques potentiels et d'ajuster les politiques en conséquence. Une meilleure coordination institutionnelle entre les acteurs impliqués dans la gestion de la dette est également nécessaire pour garantir une approche cohérente et efficace. Une politique fiscale prudente, qui mobilise efficacement les recettes et rationalise les dépenses publiques, permet de réduire la nécessité d'un endettement excessif. Pour diversifier les sources de financement, il convient d'explorer des options alternatives telles que le développement du marché des capitaux locaux et la promotion des investissements directs étrangers. Il est également important de renforcer les capacités des professionnels de la gestion de la dette afin de faciliter l'analyse des risques, la négociation de conditions de prêt favorables et la mise en œuvre efficace des politiques. Enfin, l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification de l'utilisation des fonds empruntés permet de garantir des investissements durables et bénéfiques à long terme. En mettant en œuvre ces recommandations, le Tchad peut améliorer sa gestion de la dette publique, réduire les risques associés et promouvoir un développement économique et social durable au bénéfice des populations.

Remerciements

Nous souhaitons exprimer nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à cette étude sur la réduction de la dette dans le cadre commun du G20. Nous sommes reconnaissants envers le Directeur de la Dette et son Adjoint, ainsi que leurs collaborateurs, pour leur précieuse aide dans la collecte des données ainsi que pour les entretiens réalisés. Leurs perspectives éclairées et leur maîtrise des enjeux liés à la gestion de cet instrument financier ont grandement enrichi notre compréhension de la gestion de la dette dans le cadre commun. Nous tenons également à remercier chaleureusement nos collègues économistes du CROSET, qui ont soutenu cette étude et ont apporté des commentaires constructifs tout au long du processus d'écriture et de validation. Leur appui et leur collaboration ont grandement contribué à la qualité et à la rigueur de cette étude.

Liste de Figures

Figure 1: Evolution de la dette publique en valeur nominale	18
Figure 2 : Evolution de la dette publique en % du PIB	19

Sigles et abréviations

APD	Aide Publique au Développement
CA	Conseil d'Administration
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FCR	Facilité de Crédit Rapide
FMI	Fonds Monétaire International
IDE	Investissements Directs Etrangers
PED	Pays En Développement
AFD	Agence Francaise de Développement

Sommaire

<i>Résumé exécutif</i>	3
<i>Remerciements</i>	4
<i>Liste de Figures</i>	5
<i>Sigles et abréviations</i>	6
<i>Sommaire</i>	7
<i>Chapitre 1 : Contexte et justifications de l'étude</i>	8
<i>Chapitre 2 : Le cadre commun du G20 et les autres initiatives internationales en matière de réduction de la dette dans les pays en développement</i>	11
<i>Chapitre 3 : L'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique</i>	17
<i>Chapitre 4 : Enseignements et recommandations pour une réduction durable de la dette du Tchad</i>	24
<i>Conclusion</i>	29
<i>Annexes</i>	30
<i>Bibliographie</i>	32
<i>Table de matière</i>	33

Chapitre 1 : Contexte et justifications de l'étude

Ce chapitre introductif est structuré autour de trois (03) parties. Il débute par une exploration de l'importance d'examiner de près le dispositif de gestion de la dette dans l'optique du cadre commun du G20. Par la suite, il retrace les objectifs poursuivis par la présente étude avant de terminer par une description de l'approche méthodologique privilégiée pour la réalisation de celle-ci.

1.1. Contexte de l'étude

Dans un contexte économique mondial marqué par une augmentation significative de la dette publique dans de nombreux pays, l'analyse et l'évaluation des expériences de gestion de la dette publique des différentes nations devient essentielle. En effet, la gestion de la dette publique peut avoir un impact majeur sur la stabilité économique, la croissance et le développement d'un pays, et elle nécessite donc une attention particulière.

Dans cette perspective et à la suite de la constatation de l'accroissement croissant du niveau de l'endettement dans les pays en développement, le cadre commun du G20 est devenu avec le temps un acteur jouant un rôle central en matière de réduction de la dette publique. Le G20 est une plateforme internationale de coopération économique regroupant les principales économies mondiales. En mettant en place un cadre commun, le G20 vise à renforcer la transparence, la durabilité et la responsabilité dans la gestion de la dette publique.

Le G20 réunit les principales économies du monde, ce qui en fait une plateforme idéale pour la coopération et la coordination internationale dans la gestion de la dette publique. La dette publique étant un défi mondial, il est essentiel que les pays travaillent ensemble pour trouver des solutions communes et éviter les effets de contagion. Le cadre commun du G20 encourage la transparence dans la gestion de la dette publique. Cela signifie que les pays membres sont encouragés à divulguer de manière transparente les informations sur leur dette, y compris les niveaux d'endettement, les conditions des prêts et les risques associés. Une plus grande transparence permet une meilleure évaluation de la soutenabilité de la dette et renforce la confiance des marchés.

Le cadre commun du G20 met l'accent sur la durabilité de la dette publique. Il encourage les pays membres à veiller à ce que leur endettement reste à un niveau soutenable, en tenant compte de facteurs tels que la capacité de remboursement, la croissance économique et la vulnérabilité aux chocs externes. La durabilité de la dette est essentielle pour préserver la stabilité macroéconomique et éviter les crises financières.

Le cadre commun du G20 vise également à aider les pays en difficulté à faire face à leur dette publique. Il encourage le développement de mécanismes efficaces de restructuration de la dette et de résolution des crises de la dette. Cela peut inclure des processus de négociation entre les créanciers et les débiteurs, ainsi que des initiatives de soutien financier pour aider les pays à faire face à leurs obligations de paiement.

L'étude se concentre spécifiquement sur l'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique. Le Tchad, en tant que pays membre du G20, est confronté à des défis importants liés à sa dette publique. L'analyse de l'expérience du Tchad peut fournir des enseignements précieux pour d'autres pays membres du G20 et contribuer à l'amélioration des politiques et des pratiques de gestion de la dette à l'échelle mondiale.

Le Tchad est un pays situé en Afrique centrale et fait partie des pays membres du G20. Il a connu des défis importants en ce qui concerne la gestion de sa dette publique. Présenter l'expérience du Tchad dans ce domaine permettra de comprendre les enjeux spécifiques auxquels le pays est confronté et les mesures prises pour faire face à ces défis.

Le Tchad a accumulé une dette publique considérable au fil des années, en raison de plusieurs facteurs tels que la dépendance aux revenus pétroliers, les investissements massifs dans des projets d'infrastructures et les chocs économiques et sécuritaires. Cette situation a entraîné des pressions financières significatives et a eu un impact sur la stabilité économique du pays.

Dans le cadre de sa gestion de la dette publique, le Tchad a mis en œuvre diverses mesures pour faire face à cette situation. Cela inclut des réformes structurelles visant à diversifier l'économie, à améliorer la gouvernance financière et à renforcer la transparence dans la gestion de la dette. Le pays a également cherché à obtenir un soutien financier international et à bénéficier d'initiatives de réduction de la dette.

Il est essentiel d'analyser l'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures et d'identifier les leçons apprises. Cette analyse permettra également de mettre en évidence les défis spécifiques auxquels les pays à faible revenu, comme le Tchad, sont confrontés dans la gestion de leur dette publique et de partager les enseignements tirés avec d'autres pays membres du G20.

En comprenant les défis et les expériences spécifiques du Tchad dans la gestion de la dette publique, il est possible de formuler des recommandations pour renforcer la durabilité de la dette, améliorer la gouvernance financière et promouvoir le développement économique durable non seulement pour le Tchad, mais aussi pour d'autres pays confrontés à des défis similaires.

1.2. Objectif de l'étude

L'objectif global de cette étude est d'analyser en détail l'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique dans le cadre commun du G20.

Plus spécifiquement, l'étude s'attèlera à :

- examiner les défis auxquels le Tchad a été confronté, les mesures prises pour faire face à sa dette publique, les résultats obtenus et les leçons tirées de cette expérience ;
- proposer des recommandations pour améliorer la gestion de la dette publique au Tchad et partager les implications plus larges pour les autres pays membres du G20.

1.3. Approche méthodologique

L'étude sur la gestion de la dette publique dans le cadre commun du G20 nécessite une approche méthodologique rigoureuse combinant la recherche documentaire, la collecte de données et des entretiens avec l'ensemble des parties prenantes de l'étude.

Tout d'abord, il est essentiel de collecter des données pertinentes et fiables sur la gestion de la dette dans le cadre commun du G20. Cela impliquera une recherche approfondie des documents officiels, des rapports économiques et financiers, ainsi que des données statistiques disponibles notamment au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Les sources primaires, telles que les rapports du gouvernement et les publications du FMI, seront examinées pour obtenir des informations précises et à jour.

Ensuite, une analyse qualitative et quantitative sera réalisée pour évaluer les forces et les faiblesses de la gestion de la dette au Tchad et ce, dans une perspective comparative avec celles des autres pays en développement. Ce qui permettra indubitablement de prendre en compte les différentes dimensions économiques, financières et politiques, ainsi que les spécificités nationales, pour formuler des recommandations pertinentes et utiles pour les décideurs politiques et les praticiens du développement au Tchad. Les recommandations et les lignes directrices émises par le FMI et d'autres institutions internationales seront également prises en compte pour éclairer l'analyse pour une gestion optimale de la réduction de la dette.

Chapitre 2 : Le cadre commun du G20 et les autres initiatives internationales en matière de réduction de la dette dans les pays en développement

Ce chapitre se concentre sur la présentation des principes directeurs du cadre commun, qui servent de fondement à la gestion efficace et équitable de la dette dans les PED. Les principes directeurs du cadre commun constituent le résultat d'une collaboration internationale visant à promouvoir la stabilité financière et le développement durable des pays débiteurs. Cette section du document examine les principes clés qui guident les politiques de réduction de la dette, notamment la soutenabilité de la dette, la transparence, la participation des parties prenantes et la coordination des acteurs internationaux. La compréhension de ces principes directeurs permettra de mieux appréhender les défis et les opportunités liés à la gestion de la dette dans les PED.

La deuxième section du chapitre 2 explore quant à elle les mécanismes supplémentaires de réduction de la dette dans les PED. Bien que le cadre commun constitue une base essentielle pour aborder les problèmes de la dette, il existe d'autres approches et outils qui peuvent compléter ces efforts. Cette partie examine par conséquent certains de ces mécanismes alternatifs, tels que la restructuration de la dette, les allègements bilatéraux, les initiatives multilatérales et les solutions innovantes telles que les titres à impact social. Une analyse de leurs avantages, leurs limites et leur application pratique dans différents contextes.

2.1. Présentation du cadre commun et de ses principes directeurs du cadre commun

2.1.1. Présentation du cadre commun du G20

Le cadre commun du G20 pour la gestion de la dette publique est une initiative mondiale qui vise à promouvoir une gestion responsable et durable de la dette publique. Il offre une plateforme de coopération et d'échange entre les pays membres du G20 pour aborder les défis liés à la dette publique et mettre en place des politiques et des pratiques communes. En matière de renforcement de la transparence, le cadre vise à promouvoir la transparence dans la gestion de la dette publique en encourageant les pays à fournir des informations complètes et fiables sur leur dette, y compris les conditions de prêt, les risques et les obligations financières.

De même, le cadre commun du G20 favorise la durabilité de la dette avec pour objectif principal de veiller à ce que la dette publique des pays membres reste soutenable à long terme, en prenant en compte des facteurs tels que la capacité de remboursement, la croissance économique et la résilience aux chocs externes. Il contribue aussi au renforcement de la coordination internationale en encourageant la coopération et la coordination entre les pays membres pour mieux gérer les risques liés à la dette publique et éviter les effets de contagion.

Le cadre commun du G20 promeut également des politiques et des pratiques de gestion de la dette responsables et ce, dans le budget d'encourager l'adoption de politiques et de pratiques de gestion de la dette publique qui favorisent la responsabilité financière, la stabilité macroéconomique et la

croissance durable.

2.1.2. Principes et outils du cadre commun du G20

Les principes directeurs du cadre commun du G20 pour la gestion de la dette publique sont des lignes directrices qui fournissent une base pour une gestion responsable et durable de la dette publique. Ces principes ont été établis pour aider les pays membres à élaborer leurs politiques et pratiques de gestion de la dette. La suite du document présente dans le détail chacune de ces principes. Le G20 se base sur un certain nombre d'outils et de principes afin de promouvoir de meilleures politiques en matière de gestion de dette. La suite de cette étude s'appesantit sur la plupart de ces outils.

L'un des outils majeurs utilisée est l'analyse de la soutenabilité de la dette. En effet, les pays sont encouragés à réaliser une analyse approfondie de la soutenabilité de leur dette pour évaluer les risques et prendre des mesures préventives si nécessaire. En plus de l'usage l'analyse de la soutenabilité de la dette, une autre politique privilégiée est la promotion de la transparence ainsi que la divulgation de l'information qui encourage les pays à fournir des informations complètes et régulières sur leur dette publique, en suivant des normes et des bonnes pratiques internationales.

Une plus grande coopération ainsi que le renforcement des capacités sont également des actions fortes promu par le cadre commun du G20. En effet, le cadre promeut la coordination entre les créanciers, les débiteurs et les institutions financières internationales pour faciliter la résolution des problèmes de la dette publique. S'agissant du renforcement des capacités, le cadre encourage les pays à renforcer leurs capacités nationales en matière de gestion de la dette, notamment en améliorant les systèmes de gestion des finances publiques et en renforçant les institutions responsables de la dette.

Le cadre commun du G20 pour la gestion de la dette publique constitue une référence importante pour les pays membres du G20 dans leurs efforts pour gérer de manière responsable leur dette publique. Il fournit des directives, des principes et des outils qui favorisent la transparence, la durabilité et la coordination internationale. En adoptant ces mesures, les pays peuvent améliorer la gestion de leur dette et réduire les risques associés, contribuant ainsi à la stabilité économique et à la croissance durable.

En matière de gestion de risques, les pays doivent mettre en place des mécanismes efficaces pour gérer les risques liés à la dette publique. Cela inclut l'évaluation régulière des risques, la mise en place de stratégies d'atténuation des risques, la diversification des sources de financement et la gestion prudente de l'endettement.

Les pays membres doivent aussi promouvoir une gouvernance financière solide et des institutions efficaces pour la gestion de la dette publique. Cela comprend l'établissement de cadres institutionnels clairs, la définition de rôles et de responsabilités appropriés, et la mise en place de mécanismes de contrôle et de surveillance efficaces.

Ces principes directeurs visent à promouvoir une gestion responsable, transparente et durable de la dette publique. Ils fournissent une base commune pour les pays membres du G20 afin de renforcer

leurs politiques et pratiques de gestion de la dette, contribuant ainsi à la stabilité économique et à la croissance durable à l'échelle mondiale.

2.2. Mesures mises en place par le cadre commun du G20

2.2.1. Initiative de suspension du service de la dette (DSSI)

L'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) est une mesure mise en place par le G20 et le Club de Paris en réponse à la crise économique et financière mondiale causée par la pandémie de COVID-19. L'objectif principal de la DSSI est de fournir un allègement temporaire du service de la dette aux pays les plus pauvres et les plus endettés (PPTE) leur permettant de consacrer davantage de ressources à la lutte contre la pandémie et à la relance économique.

La DSSI concerne les pays éligibles qui rencontrent des difficultés financières et qui sont classés comme admissibles à l'Initiative pour les PPTE ou bénéficient d'une assistance financière de l'Association internationale de développement (IDA). La DSSI vise à suspendre temporairement les paiements du service de la dette extérieure officielle (intérêts et principal) des pays éligibles. La période de suspension initiale était fixée de mai 2020 à décembre 2020, mais elle a été prolongée jusqu'à la fin de 2021. Pendant cette période, les pays éligibles peuvent demander une suspension des paiements de service de la dette à leurs créanciers bilatéraux officiels.

La DSSI encourage les créanciers bilatéraux officiels à participer à l'initiative en accordant une suspension des paiements de service de la dette aux pays éligibles sans imposer de conditions supplémentaires. Cependant, la participation des créanciers privés est volontaire, et ils sont encouragés à participer sur des termes comparables à ceux des créanciers officiels. La participation à la DSSI ne devrait pas entraîner une dégradation automatique de la notation de crédit des pays bénéficiaires. Les agences de notation ont convenu de traiter les demandes de suspension du service de la dette de manière individuelle et de prendre en compte les circonstances exceptionnelles de la pandémie.

La participation à la DSSI n'est pas censée affecter négativement l'accès futur des pays bénéficiaires aux marchés financiers internationaux, à condition qu'ils maintiennent une relation positive avec leurs créanciers et qu'ils respectent les conditions nécessaires pour restaurer la viabilité de leur dette à long terme. L'Initiative de suspension du service de la dette a permis de fournir un allègement financier temporaire aux pays éligibles, leur permettant de mobiliser des ressources supplémentaires pour faire face à l'urgence de la pandémie. Cependant, il est important de noter que la DSSI ne constitue pas une annulation de la dette, mais plutôt un report des paiements. Les pays bénéficiaires devront éventuellement rembourser leurs créanciers conformément aux modalités convenues.

2.2.2. Restructuration de la dette et allègement de la charge

La restructuration de la dette et l'allègement de la charge sont des mécanismes utilisés pour réduire le fardeau de la dette d'un pays et rendre sa gestion plus soutenable. La restructuration de la dette implique une modification des termes et des conditions de remboursement de la dette afin de rendre les paiements plus abordables pour le pays débiteur. Cela peut inclure une prolongation des délais de

remboursement, une réduction des taux d'intérêt, une conversion de dettes en actions ou en instruments financiers alternatifs, ou une combinaison de ces mesures. La restructuration de la dette est généralement réalisée en négociation avec les créanciers, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, et peut nécessiter l'assistance de médiateurs ou de facilitateurs externes.

L'allègement de la dette quant-à lui consiste en une réduction du montant total de la dette à rembourser par le pays débiteur. Cela peut se faire par le biais de l'annulation partielle de la dette, où les créanciers acceptent de renoncer à une partie du montant dû, ou par des mécanismes tels que l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ou l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), qui visent à réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres.

La restructuration de la dette et l'allègement de la charge sont souvent réalisés dans le cadre d'une approche coordonnée impliquant les créanciers bilatéraux, les créanciers multilatéraux et les créanciers privés. Les négociations peuvent se dérouler au niveau international, par le biais de forums tels que le Club de Paris, le G20 ou d'autres mécanismes de coordination. Une coordination efficace est essentielle pour assurer la participation de tous les créanciers concernés et garantir des solutions équitables et durables.

Dans certains cas, les mesures de restructuration de la dette ou d'allègement de la charge peuvent être soumises à des conditions spécifiques. Celles-ci peuvent inclure des réformes économiques, fiscales ou structurelles que le pays débiteur doit mettre en œuvre pour restaurer la viabilité de sa dette et s'engager sur la voie de la stabilité économique à long terme.

Il est important de noter que la restructuration de la dette et l'allègement de la charge sont des mesures complexes et délicates qui nécessitent une analyse approfondie de la situation économique, financière et politique du pays débiteur. Les pays qui envisagent ces mesures doivent travailler en étroite collaboration avec leurs créanciers et rechercher l'assistance technique et le soutien des institutions financières internationales pour garantir des résultats favorables et durables.

2.2.3. Autres initiatives et programmes du G20 pour la réduction de la dette

En plus de l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) et des initiatives mentionnées précédemment, le G20 a également mis en place d'autres programmes et initiatives pour la réduction de la dette. Il en est ainsi du cadre de financement durable du G20 qui vise à promouvoir le financement durable en facilitant l'investissement dans des projets à faible émission de carbone et respectueux de l'environnement. En encourageant le financement de projets durables, le G20 vise à réduire la dépendance à l'égard de l'endettement et à créer des sources de revenus supplémentaires pour les pays membres.

Le Partenariat du G20 pour l'investissement en Afrique (PAGIA) est une autre initiative du cadre commun qui vise à promouvoir les investissements en Afrique en mobilisant des ressources financières et techniques pour soutenir le développement économique durable dans la région. En facilitant les investissements et en favorisant la croissance économique en Afrique, le PAGIA vise à améliorer la situation de la dette des pays africains. Le Cadre de coopération de Haut niveau sur la dette durable

constitue une instance mise en place afin de promouvoir la durabilité de la dette à long terme en intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales. Il encourage les pays à adopter des politiques de gestion de la dette qui tiennent compte de ces dimensions et à promouvoir des initiatives de développement durable.

Enfin, l'initiative de réduction des coûts de transaction des envois de fonds (ITFR) a pour objectif de réduire les coûts élevés associés aux transferts d'argent internationaux, qui peuvent constituer une charge financière importante pour les pays bénéficiaires. En réduisant les coûts de transaction, l'ITFR contribue indirectement à la réduction de la dette en libérant des ressources financières pour d'autres utilisations. Ces initiatives et programmes du G20 sont conçus pour compléter l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) et pour aborder différents aspects de la gestion de la dette, tels que la durabilité, l'investissement, la coopération régionale et la réduction des coûts financiers. En travaillant sur ces différents fronts, le G20 cherche à soutenir les pays membres dans leurs efforts pour réduire le fardeau de la dette et promouvoir une gestion durable des finances publiques.

2.3. Autres mécanismes de réduction de la dette dans les pays en développement

En plus des mécanismes susmentionnés, il existe d'autres mécanismes et outils pour la réduction de la dette publique. Ces mécanismes sont souvent utilisés par les pays en situation de surendettement ou de détresse financière afin de réduire le fardeau de leur dette et de restaurer leur viabilité financière. Le rééchelonnement de la dette constitue l'un de ces mécanismes qui consiste en la renégociation des modalités de remboursement de la dette, telles que les taux d'intérêt, les échéances et les montants dus. Cette approche permet de réduire la pression immédiate des remboursements et de les étaler sur une période plus longue, offrant ainsi un soulagement financier aux pays endettés.

La réduction de la dette bilatérale constitue un autre mécanisme de réduction de la dette dans le cadre duquel les pays créanciers peuvent décider de réduire la dette d'un pays débiteur en annulant une partie du montant dû. Cette annulation peut être basée sur des considérations humanitaires, économiques ou politiques. Elle vise à alléger le fardeau de la dette et à donner une chance au pays débiteur de se rétablir économiquement. En plus de la réduction bilatérale, la réduction de la dette par la voie multilatérale est une autre initiative promue par les institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale qui peuvent apporter une aide financière aux pays endettés en échange de réformes économiques et structurelles. Cela peut inclure des programmes d'ajustement structurel qui visent à améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance économique et la viabilité de la dette.

L'initiative PPTE est un autre mécanisme soutenu par le FMI et la Banque mondiale. Elle vise à réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. Elle comprend des mesures telles que l'allègement de la dette, des conditions préférentielles de prêt et des programmes de développement économique. L'objectif est de favoriser la réduction de la pauvreté et la viabilité économique dans ces pays.

Certains pays peuvent choisir de restructurer leur dette publique en négociant avec les détenteurs d'obligations souveraines pour modifier les conditions de remboursement. Cela peut impliquer une

réduction du principal de la dette, une prolongation des échéances ou un ajustement des taux d'intérêt.

L'initiative de refinancement permet enfin aux pays endettés de refinancer leur dette en émettant de nouvelles obligations sur les marchés financiers nationaux ou internationaux. Cela permet de remplacer des dettes plus coûteuses par de nouvelles dettes à des conditions plus favorables, ce qui peut réduire le coût global de la dette.

Il est important de noter que l'utilisation de ces mécanismes et outils pour la réduction de la dette dépend de la situation spécifique de chaque pays et des conditions négociées avec les créanciers. Ces mesures sont souvent mises en œuvre dans le cadre d'un plan global de réformes économiques et financières visant à restaurer la viabilité de la dette et à promouvoir la stabilité économique à long terme.

Chapitre 3 : L'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique

Le Tchad, comme de nombreux autres pays à travers le monde, fait face à des défis considérables en matière de gestion de sa dette publique. Le présent chapitre se penche sur l'expérience du Tchad dans ce domaine, en analysant la situation actuelle de sa dette, la structure de cette dette, ainsi que l'évaluation de sa soutenabilité.

Tout d'abord, une analyse approfondie de la situation de la dette tchadienne sera effectuée. Cela inclura une évaluation de l'ampleur de la dette du pays, de sa composition et de son évolution au fil du temps. Nous examinerons également les facteurs qui ont contribué à l'accumulation de cette dette, tels que les investissements publics, les crises économiques et les chocs externes. Ensuite, nous passerons en revue la structure de la dette publique tchadienne. Cela impliquera l'identification des principaux créanciers du pays, qu'ils soient nationaux ou internationaux, ainsi que les conditions de prêt associées à cette dette. Nous analyserons également les différentes sources de financement utilisées par le Tchad pour combler ses besoins de trésorerie.

Par la suite, nous évaluerons la soutenabilité de la dette tchadienne. Cela impliquera d'analyser la capacité du pays à honorer ses obligations de paiement de la dette à long terme sans compromettre sa stabilité économique et sa croissance. Nous examinerons les ratios clés tels que le service de la dette par rapport aux recettes publiques et aux exportations, ainsi que d'autres facteurs économiques et budgétaires pertinents. En outre, nous étudierons l'effet de la suspension du service de la dette (DSSI) sur l'économie tchadienne. Nous analyserons les avantages et les inconvénients de cette mesure, en tenant compte de son impact sur la liquidité du pays, ses relations avec les créanciers et ses perspectives de reprise économique. Ensuite, nous examinerons les résultats de la restructuration de la dette tchadienne, le cas échéant. Cela inclura une évaluation des mesures prises pour réduire le fardeau de la dette, telles que les renégociations des termes et conditions de prêt, les conversions de dette et les efforts visant à mobiliser de nouvelles ressources.

Enfin, nous évaluerons l'efficacité globale du cadre commun du G20 pour le Tchad en matière de gestion de la dette. Nous analyserons les avantages et les limites de ce cadre, en examinant son impact sur la situation de la dette tchadienne et sa capacité à soutenir le développement durable du pays.

3.1. Analyse de la situation de la dette du Tchad

L'analyse de la dette du Tchad révèle un niveau élevé d'endettement pour le pays. Entre 2008 et 2022, la dette publique tchadienne a connu une augmentation significative, passant d'environ 20% à 55% du PIB. Cette hausse importante est principalement attribuable à un emprunt contracté auprès de l'entreprise Glencore, qui a engendré une charge de dette insoutenable en raison de sa dépendance aux revenus pétroliers. De 2013 à 2016, le stock de dette a augmenté de manière notable, passant de 1 965,8 milliards de FCFA (équivalent à 30,6% du PIB) à 3 026,4 milliards de FCFA, soit 50,04% du PIB. Ces chiffres témoignent de l'ampleur de la dette contractée auprès de Glencore, qui a entraîné une augmentation du service de la dette d'environ 20% en moins de trois ans. Cette situation souligne les

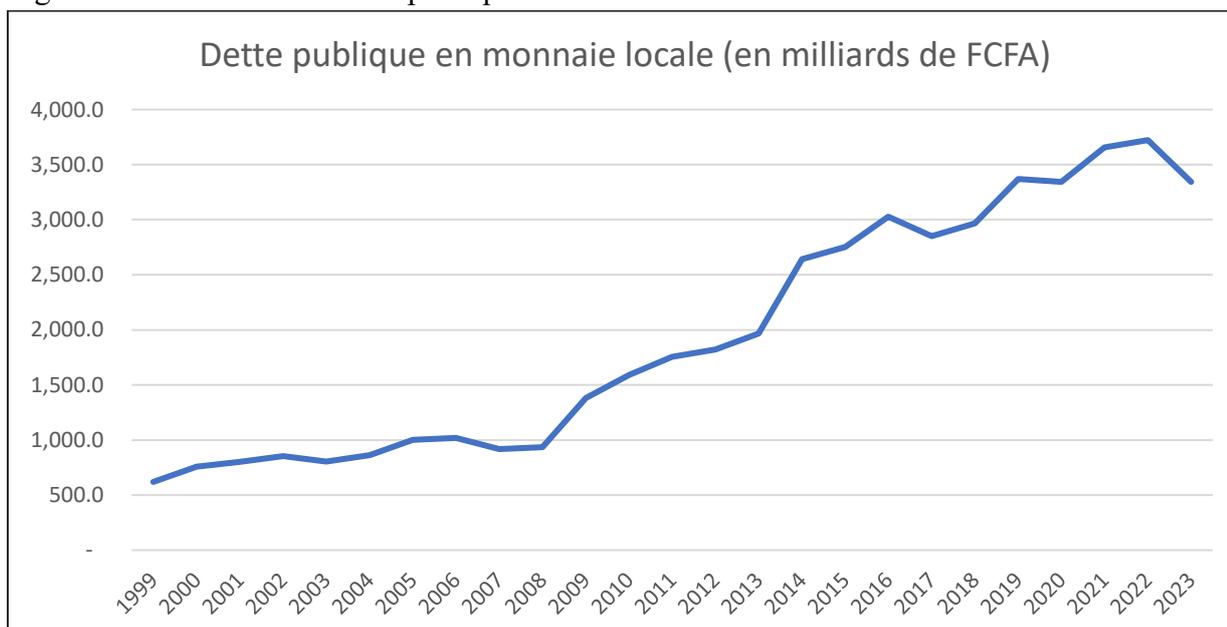
défis auxquels le Tchad est confronté en matière de gestion de sa dette publique.

L'évaluation de la soutenabilité de la dette du Tchad revêt une importance cruciale pour garantir une gestion adéquate et éviter les risques de surendettement. Les statistiques précédentes soulignent la nécessité d'analyser attentivement la capacité du pays à rembourser ses obligations de dette sans compromettre sa stabilité financière. Des indicateurs tels que le ratio de la dette publique par rapport au produit intérieur brut (PIB), les paiements d'intérêts et d'amortissement de la dette par rapport aux recettes publiques, ainsi que la capacité à générer des revenus suffisants pour répondre aux obligations de la dette, doivent être examinés de manière approfondie. Cette évaluation de la soutenabilité de la dette est essentielle pour guider les mesures et politiques visant à maintenir la stabilité économique du Tchad.

Le Tchad est exposé à divers risques liés à sa dette publique. Ces risques peuvent inclure des fluctuations des taux de change, des variations des taux d'intérêt internationaux, des chocs économiques, des vulnérabilités liées aux fluctuations des prix des matières premières et des risques politiques. Il est essentiel d'identifier et de gérer ces risques pour assurer la stabilité financière et la soutenabilité de la dette du pays. L'analyse de la situation de la dette du Tchad doit également prendre en compte les politiques et les pratiques de gestion de la dette mises en place par le gouvernement. Cela inclut l'évaluation de la transparence dans la divulgation de l'information sur la dette, la coordination avec les créanciers internationaux, l'efficacité des mécanismes de gestion des risques de la dette et les efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière de gestion de la dette.

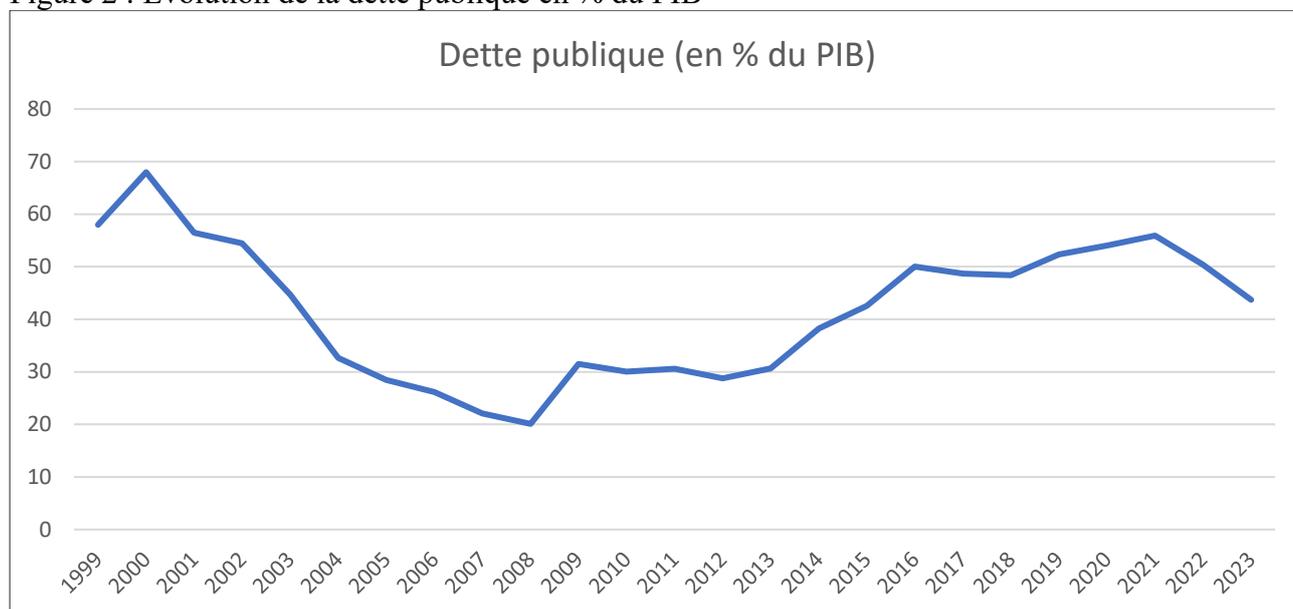
En analysant la situation de la dette du Tchad, il est important de prendre en compte les besoins de financement du pays pour soutenir son développement économique et social. Cela inclut l'évaluation des priorités nationales en termes de projets d'investissement, de besoins d'infrastructure et de programmes de réduction de la pauvreté. Il est crucial de trouver un équilibre entre la nécessité de financement et la soutenabilité de la dette à long terme.

Figure 1: Evolution de la dette publique en valeur nominale



Source : FMI , 2023

Figure 2 : Évolution de la dette publique en % du PIB



Source : FMI, 2023

3.2. Structure de la dette publique tchadienne

Le montant total de la dette du Tchad et la structure de sa dette peuvent varier en fonction des données les plus récentes disponibles. Selon les données disponibles, le montant total de la dette du Tchad était d'environ 3 344,0 milliards de FCFA soit 43,7% du PIB. Comme dans les autres pays en développement, la structure de la dette du Tchad peut être divisée en deux catégories principales : la dette extérieure et la dette intérieure.

La dette extérieure du pays représente une part significative de son endettement total. Elle comprend les emprunts contractés auprès de créanciers étrangers tels que des gouvernements, des institutions financières internationales et des marchés internationaux. Ces emprunts peuvent être sous forme de prêts bilatéraux, de prêts multilatéraux ou d'émissions d'obligations souveraines.

S'agissant de la dette intérieure du Tchad fait référence aux emprunts contractés auprès d'entités nationales, telles que les banques commerciales, les institutions financières locales et les investisseurs nationaux. Le plus souvent au Tchad, cette dette concerne aussi les arriérés de paiement auprès des opérateurs économiques nationaux qui n'ont pas fait l'objet de paiement. Cette catégorie de dette s'est accrue considérablement ces dernières années.

Les créanciers du Tchad sont diversifiés et comprennent notamment des créanciers bilatéraux, des créanciers multilatéraux et des créanciers privés. Sur la période 2019-2023, les principaux créanciers bilatéraux du pays sont la France via l'Agence Française de Développement (AFD). Les partenaires multilatéraux du pays sont constitués des institutions financières telles que le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque Africaine de Développement (BAD).

Compte tenu du risque pays élevé et de la faible qualité des institutions, le Tchad entretient très peu de relations avec les créanciers privés et celles-ci sont relativement rares. L'exemple le plus significatif est le prêt contracté en 2015 auprès de l'entreprise Anglo-suisse Glencore et qui a eu un impact considérable sur la soutenabilité de la dette publique.

3.3. Evaluation de la soutenabilité de la dette tchadienne

L'évaluation de la soutenabilité de la dette tchadienne est essentielle pour déterminer si le pays est en mesure de pouvoir honorer le remboursement de sa dette sans compromettre sa stabilité financière et économique à long terme. Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés afin de réaliser l'analyse de la viabilité de la dette. Il s'agit notamment du ratio de la dette par rapport au PIB, le ratio de la dette par rapport aux recettes publiques, la charge de la dette, la capacité de remboursement et l'évaluation du risque interne et externe.

Il convient toutefois de noter que l'évaluation de la soutenabilité de la dette tchadienne est un processus complexe qui nécessite une analyse approfondie des facteurs économiques, financiers et politiques. Il est souvent réalisé par des institutions financières internationales telles que le FMI, la Banque mondiale. Ces évaluations sont disponibles sur le site du FMI et fournissent des indications assez précises sur la viabilité de la dette et fournissent des orientations relativement claires sur les politiques et les mesures à mettre en œuvre afin d'assurer une gestion durable.

3.4. Identification des principaux créanciers et conditions de prêt au Tchad

Pour identifier les principaux créanciers du Tchad et comprendre les conditions de prêt associées à sa dette, il est nécessaire de consulter les données et les informations disponibles auprès des autorités tchadiennes, des institutions financières internationales et d'autres sources pertinentes.

3.4.1. Institutions financières internationales

L'analyse des documents des Lois de Finances du Tchad sur les dernières années permet d'apprécier le nombre d'acteurs financiers auprès desquelles le Tchad a perçu des dons et prêts pour le financement de son budget. Il s'agit d'institutions telles que le FMI, la Banque mondiale et d'autres banques de développement régionales. Les conditions de prêt de ces institutions peuvent inclure des exigences de réformes économiques, des programmes d'ajustement structurel, des conditions de transparence et de responsabilité, ainsi que des modalités spécifiques de remboursement.

3.4.2. Créanciers bilatéraux

Le Tchad par le passé a contracté des emprunts auprès de pays partenaires et de gouvernements étrangers (Angola, Guinée, Lybie, Congo,...). Les conditions de prêt bilatéral peuvent varier en fonction des accords négociés entre le Tchad et chaque créancier. Elles peuvent inclure des modalités de remboursement, des taux d'intérêt, des périodes de grâce et d'autres conditions spécifiques. Actuellement, le pays continue toujours de rembourser cette dette auprès de ces pays partenaires.

3.4.3. Marché des obligations souveraines

Le Tchad peut avoir émis des obligations souveraines sur les marchés financiers internationaux. Les conditions de ces émissions d'obligations peuvent comprendre des taux d'intérêt, des échéances, des clauses contractuelles spécifiques et d'autres modalités de remboursement.

3.4.4. Créanciers commerciaux

Le Tchad peut avoir emprunté auprès de banques commerciales et d'autres institutions financières privées. Les conditions de prêt de ces créanciers peuvent varier en fonction des négociations entre les parties, et peuvent inclure des taux d'intérêt, des garanties, des échéances et d'autres modalités contractuelles. Il est important de noter que les conditions de prêt spécifiques peuvent varier pour chaque créancier et chaque prêt contracté par le Tchad. La transparence et la divulgation complète de ces conditions sont essentielles pour assurer une gestion adéquate de la dette et permettre une évaluation précise de la soutenabilité de la dette.

3.5. Analyse de l'effet de la suspension du service de la dette (DSSI)

L'analyse de l'effet de la suspension du service de la dette (DSSI) sur un pays donné nécessite une évaluation des résultats spécifiques à ce pays.

3.5.1. Allègement du fardeau de la dette

La DSSI vise à fournir un allègement temporaire du service de la dette en suspendant les paiements de principal et d'intérêts. Cela peut permettre au pays bénéficiaire de consacrer ces ressources financières supplémentaires à des priorités urgentes, telles que la réponse à la pandémie de COVID-19, le renforcement des systèmes de santé, les programmes sociaux ou la relance économique. L'analyse devrait évaluer dans quelle mesure cet allègement a permis de soulager la pression financière et de libérer des ressources pour des besoins internes.

3.5.2. Amélioration de la liquidité

La suspension des paiements de service de la dette peut améliorer la liquidité du pays, en lui permettant de mobiliser des fonds qui auraient autrement été consacrés au remboursement de la dette. Cela peut contribuer à stabiliser les réserves de change et à renforcer la capacité du pays à faire face aux chocs économiques et financiers. L'analyse devrait évaluer si la DSSI a effectivement amélioré la liquidité du pays et lui a donné une plus grande marge de manœuvre financière.

3.5.3. Soutien aux politiques économiques

La DSSI peut être assortie de conditions pour promouvoir des politiques économiques saines et durables. Ces conditions peuvent inclure des réformes structurelles, des mesures de transparence financière ou des efforts pour promouvoir une croissance inclusive et durable. L'analyse devrait évaluer dans quelle mesure le pays bénéficiaire a respecté ces conditions et si elles ont eu un impact positif sur son économie et ses finances publiques à long terme.

3.5.4. Effet sur la confiance des investisseurs et des créanciers

La participation à la DSSI peut avoir des effets sur la confiance des investisseurs et des créanciers à l'égard du pays bénéficiaire. Une analyse devrait évaluer si la suspension du service de la dette a eu un impact positif sur la perception du pays par les acteurs financiers internationaux, notamment en renforçant sa crédibilité, sa stabilité économique et sa capacité à honorer ses engagements financiers futurs.

3.5.5. Effet sur la notation de crédit

La participation à la DSSI peut potentiellement avoir un impact sur la notation de crédit du pays bénéficiaire. L'analyse devrait évaluer si la suspension du service de la dette a entraîné des modifications de la notation de crédit et si celles-ci ont eu des conséquences sur le coût de l'emprunt futur du pays. Il est important de noter que l'effet de la DSSI peut varier d'un pays à l'autre en fonction de sa situation économique, financière et politique spécifique. Une analyse approfondie et contextuelle est nécessaire pour évaluer les résultats et les implications de la DSSI sur un pays donné.

3.6. Analyse de la restructuration de la dette tchadienne

Pour étudier les résultats de la restructuration de la dette tchadienne, il est important d'analyser plusieurs éléments. L'un des objectifs de la restructuration de la dette est de réduire le fardeau de la dette en ajustant les modalités de remboursement. Il est essentiel d'évaluer dans quelle mesure la restructuration a permis de réduire les paiements de service de la dette, tant en termes de montant que de période de remboursement. Une réduction significative du fardeau de la dette pourrait avoir un impact positif sur la capacité du Tchad à allouer des ressources à d'autres secteurs prioritaires de son économie. Au Tchad, le moratoire sur le paiement de la dette publique a permis dégager un espace budgétaire conséquent qui a pu être orientée en direction des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté.

La restructuration de la dette peut avoir un impact sur la notation de crédit du Tchad, qui reflète la perception de la solvabilité du pays par les agences de notation. Une amélioration de la notation de crédit peut faciliter l'accès à des sources de financement à des conditions plus favorables. Il convient d'évaluer si la restructuration de la dette a entraîné une amélioration de la notation de crédit du Tchad, ce qui pourrait avoir des implications positives pour son économie. Le Gouvernement à travers le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics ambitionne de procéder à l'évaluation de sa note souveraine. D'ores et déjà, des démarches sont entreprises par le Ministère des Finances afin de procéder à la notation du pays via une agence reconnue au niveau international.

Il est important de noter que la restructuration a permis d'établir des relations plus solides et plus coopératives avec les créanciers, favorisant ainsi une meilleure coordination et des échanges d'informations plus transparents. De bonnes relations avec les créanciers peuvent faciliter les négociations futures et les initiatives de gestion de la dette. La suspension du paiement de la dette a eu un impact positif sur les dépenses, mais son effet sur la création d'un environnement favorable à la croissance économique, à l'amélioration des conditions de vie de la population, à l'investissement, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté n'a pas établi.

Ce chapitre vise à fournir une compréhension approfondie de l'expérience du Tchad en matière de

gestion de la dette publique dans le cadre du G20, en mettant en évidence les défis auxquels le pays est confronté et les mesures prises pour les surmonter. Une telle analyse peut être précieuse non seulement pour le Tchad, mais aussi pour d'autres pays qui font face à des problèmes similaires, en offrant des perspectives et des enseignements utiles pour une gestion efficace de la dette publique.

Chapitre 4 : Enseignements et recommandations pour une réduction durable de la dette du Tchad

Le présent chapitre examine les enseignements tirés de l'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique dans le cadre commun du G20. Il propose également des recommandations clés pour parvenir à une réduction durable de la dette du pays. Ce chapitre est organisé en trois sections principales, à savoir les stratégies de gestion de la dette à court et moyen terme, le renforcement des capacités nationales pour la gestion de la dette, et enfin la coopération internationale et le rôle du G20 dans le suivi et l'appui.

La 1^{ère} section porte sur l'analyse des stratégies de gestion de la dette à court et moyen terme qui pourraient aider le Tchad à faire face à sa situation de dette actuelle. Nous examinerons les mesures spécifiques que le gouvernement tchadien peut prendre pour améliorer la gestion de sa dette, telles que la diversification des sources de financement, la révision des politiques de prêt et d'emprunt, et l'adoption de mécanismes de gestion des risques. Nous soulignerons également l'importance d'une gestion prudente des dépenses publiques et de la mobilisation des recettes internes pour réduire la dépendance excessive à l'égard de l'endettement extérieur.

La deuxième section mettra en évidence l'importance du renforcement des capacités nationales pour une gestion efficace et durable de la dette. Nous discuterons des mesures que le Tchad peut prendre pour renforcer ses institutions et ses compétences en matière de gestion de la dette, telles que la formation du personnel, l'amélioration des systèmes de gestion de l'information, et l'établissement de cadres de politique clairs et transparents. Nous soulignerons également l'importance de la coordination et de la collaboration entre les différentes parties prenantes nationales, y compris les ministères des Finances, la Banque centrale et d'autres institutions impliquées dans la gestion de la dette.

Enfin, la dernière section mettra en évidence le rôle crucial de la coopération internationale, en particulier le rôle du G20, dans le suivi et l'appui à la réduction de la dette du Tchad. Nous discuterons de la nécessité d'une coordination étroite entre les pays membres du G20, les institutions financières internationales et les créanciers bilatéraux afin de soutenir les efforts du Tchad pour réduire sa dette de manière durable. Nous mettrons également l'accent sur l'importance de l'échange d'informations, de l'assistance technique et de l'allègement de la dette en cas de nécessité.

4.1. Stratégies de gestion de la dette à court et moyen terme

Les stratégies de gestion de la dette à court et moyen terme visent à assurer une gestion efficace et durable de la dette publique d'un pays. La suite du document présente chacune de ces stratégies.

4.1.1. Refinancement de la dette

Cette stratégie consiste à rembourser une dette arrivant à échéance en contractant de nouveaux emprunts. Elle permet de lisser les paiements de la dette sur une période plus longue et de réduire les pressions de trésorerie à court terme. Cependant, il est important de veiller à ce que le refinancement de la dette n'entraîne pas une augmentation excessive du fardeau de la dette à long terme.

4.1.2. Réaménagement de la dette

Le réaménagement de la dette implique de renégocier les termes et les conditions d'une dette existante avec les créanciers. Cela peut inclure des modifications des taux d'intérêt, des échéances, des modalités de remboursement ou des conditions de garantie. L'objectif est de rendre la dette plus viable et plus adaptée aux capacités de remboursement du pays.

4.1.3. Gestion active de la trésorerie

Une gestion prudente de la trésorerie permet de mieux gérer les flux de trésorerie du gouvernement et de minimiser les coûts de financement. Cela peut inclure des techniques telles que l'utilisation de produits dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt, l'optimisation du placement des excédents de trésorerie et la mise en place de mécanismes de gestion des liquidités efficaces.

4.1.4. Diversification des sources de financement

Il est important de diversifier les sources de financement afin de réduire la dépendance à l'égard de certains créanciers ou instruments spécifiques. Cela peut impliquer d'explorer des options telles que l'émission d'obligations sur les marchés internationaux, l'accès à des financements concessionnels, le développement du marché domestique de la dette ou le recours à des partenariats public-privé.

4.1.5. Surveillance et analyse de la dette

Une gestion efficace de la dette nécessite une surveillance et une analyse constantes de la situation de la dette. Cela comprend le suivi des indicateurs clés tels que le ratio de la dette au PIB, les paiements de service de la dette, les coûts d'emprunt et les risques liés à la dette. Une analyse approfondie permet d'identifier les tendances, les risques potentiels et les opportunités de refinancement ou de restructuration de la dette. Il est important de souligner que les stratégies de gestion de la dette doivent être adaptées au contexte spécifique du pays et tenir compte de ses capacités financières, de sa politique économique, de son environnement réglementaire et des conditions du marché. Une approche intégrée et holistique de la gestion de la dette à court et moyen terme est essentielle pour assurer une gestion prudente et durable de la dette publique.

4.2. Renforcement des capacités nationales pour la gestion de la dette

Le renforcement des capacités nationales pour la gestion de la dette est essentiel pour permettre aux pays de gérer efficacement leur dette publique et de prendre des décisions informées. Voici quelques éléments clés du renforcement des capacités dans ce domaine :

4.2.1. Formation et développement des compétences

Il est important de fournir une formation et un développement des compétences aux cadres de la Direction de la dette et d'autres acteurs publics à un niveau opérationnel élevé. Cela peut inclure des programmes de formation sur les aspects techniques de la gestion de la dette, tels que l'analyse de la soutenabilité de la dette, les techniques de modélisation financière, les instruments financiers, la gestion des risques et les politiques de gestion de la dette. Des formations ciblées peuvent également

être fournies aux décideurs politiques et aux responsables gouvernementaux pour renforcer leur compréhension des enjeux liés à la dette publique.

4.2.2. Mise en place de systèmes de gestion de la dette efficaces

Les pays doivent disposer de systèmes de gestion de la dette robustes et efficaces pour collecter, analyser et gérer les données relatives à la dette publique. Cela peut inclure la mise en place de systèmes informatisés de gestion de la dette, la définition de procédures claires et transparentes pour la gestion de la dette, ainsi que l'établissement de mécanismes de suivi et de reporting. Ces systèmes permettent d'obtenir des informations fiables et actualisées sur la dette, facilitant ainsi la prise de décisions éclairées.

4.2.3. Renforcement de la transparence et de la responsabilité

La transparence et la responsabilité sont des éléments clés de la gestion de la dette. Les pays doivent s'efforcer de publier des informations détaillées sur leur dette publique, y compris les termes et conditions des emprunts, les montants dus, les échéances, les taux d'intérêt et les garanties associées. Cela permet de renforcer la confiance des investisseurs et des créanciers, tout en facilitant la surveillance et la gestion efficace de la dette. Les mécanismes de reddition de comptes, tels que les audits de la dette, peuvent également contribuer à assurer une gestion transparente et responsable de la dette.

4.2.4. Collaboration et échange d'expériences

Les pays peuvent bénéficier de la collaboration et de l'échange d'expériences avec d'autres pays et institutions internationales. Cela peut inclure la participation à des forums régionaux ou internationaux sur la gestion de la dette, la collaboration avec des partenaires de développement et des institutions financières internationales, ainsi que l'échange d'informations et de bonnes pratiques avec d'autres pays confrontés à des défis similaires. Ces collaborations favorisent l'apprentissage mutuel et permettent d'adopter les meilleures pratiques en matière de gestion de la dette.

4.2.5. Analyse et évaluation des politiques

Il est important de mener une analyse régulière et une évaluation des politiques de gestion de la dette afin d'identifier les forces, les faiblesses et les opportunités d'amélioration. Cela peut inclure des évaluations de la soutenabilité de la dette, des analyses coûts-avantages des différentes options de financement, ainsi que des évaluations de l'efficacité des politiques et des mesures prises. Ces analyses permettent d'ajuster les politiques et les stratégies de gestion de la dette en fonction des évolutions économiques, financières et politiques. En renforçant les capacités nationales pour la gestion de la dette, les pays peuvent améliorer leur capacité à prendre des décisions informées, à assurer une gestion prudente et durable de la dette publique et à prévenir les risques associés à une dette excessive. Cela contribue à la stabilité financière, à la croissance économique durable et à la réalisation des objectifs de développement.

4.3. Coopération internationale et rôle du G20 dans le suivi et l'appui

La coopération internationale joue un rôle crucial dans le suivi et l'appui à la gestion de la dette des pays, notamment grâce à l'implication du G20.

4.3.1. Dialogue et coordination

Le G20 offre une plateforme pour le dialogue et la coordination entre les principales économies du monde, y compris les pays endettés et les créanciers. Il permet aux pays d'échanger des informations, de partager leurs expériences et de discuter des défis communs liés à la gestion de la dette. Ce dialogue facilite une meilleure compréhension mutuelle des perspectives et des intérêts, favorisant ainsi une coopération efficace.

4.3.2. Normes et meilleures pratiques

Le G20 promeut l'adoption de normes et de meilleures pratiques en matière de gestion de la dette publique. Il encourage les pays à respecter des normes internationalement reconnues en matière de transparence, de soutenabilité de la dette, de gestion des risques et de gouvernance financière. Cela permet de renforcer la confiance des marchés et des investisseurs, tout en améliorant la qualité de la gestion de la dette.

4.3.3. Initiatives de réduction de la dette

Le G20 lance et soutient des initiatives de réduction de la dette pour les pays endettés, telles que l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI). Ces initiatives visent à soulager le fardeau de la dette des pays confrontés à des difficultés financières, en suspendant temporairement leurs paiements de service de la dette. Le G20 coordonne les efforts des créanciers pour faciliter ces initiatives et apporter un soutien aux pays concernés.

4.3.4. Assistance technique et financière

Le G20 peut fournir une assistance technique et financière aux pays en matière de gestion de la dette. Cela peut inclure des formations, des conseils d'experts, des programmes d'échange de pairs et des appuis financiers pour renforcer les capacités nationales. Le G20 travaille en collaboration avec les institutions financières internationales, telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, pour faciliter la fourniture de cette assistance.

4.3.5. Surveillance et évaluation

Le G20 joue un rôle de surveillance dans le suivi de la situation de la dette dans les pays membres. Il évalue régulièrement la soutenabilité de la dette et l'efficacité des politiques de gestion de la dette. Cette surveillance permet d'identifier les risques émergents, de prendre des mesures préventives et de promouvoir une gestion responsable de la dette.

En résumé, le G20 facilite la coopération internationale, promeut les normes et les meilleures pratiques, lance des initiatives de réduction de la dette, fournit une assistance technique et financière, et surveille la situation de la dette des pays membres. Son rôle est essentiel pour soutenir les pays dans la gestion de leur dette publique et pour favoriser la stabilité financière mondiale.

Ce chapitre présente une série d'enseignements et de recommandations clés pour une réduction durable de la dette du Tchad. En mettant en œuvre des stratégies de gestion de la dette à court et moyen terme, en renforçant les capacités nationales et en bénéficiant d'une coopération internationale efficace.

Conclusion

L'étude sur l'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique dans le cadre commun du G20 a permis de tirer quelques conclusions majeures. Le Tchad fait face à un niveau relativement élevé de dette publique, avec des défis de soutenabilité et de charge de la dette qui pèsent sur son économie en raison notamment du remboursement de la dette Glencore. Le cadre commun du G20 offre un cadre de référence et des mécanismes pour soutenir les pays endettés, y compris le Tchad, dans la gestion de leur dette publique. L'initiative DSSI a apporté un certain soulagement financier au Tchad, en suspendant temporairement ses paiements de service de la dette auprès de Glencore notamment. Ce qui a véritablement permis de dégager des ressources supplémentaires pour les dépenses et de réduction de la pauvreté.

Le cadre commun du G20 revêt une importance cruciale pour la réduction de la dette du Tchad. Il offre une plateforme de coopération internationale et de coordination entre les principaux acteurs mondiaux, y compris les créanciers et les pays endettés. Le cadre commun permet ainsi de se faire d'établir des normes et des meilleures pratiques en matière de gestion de la dette, de lancer des initiatives de réduction de la dette et de fournir une assistance technique et financière. Pour le Tchad, le cadre commun du G20 a offert une opportunité d'accéder à des mécanismes de réduction de la dette et de bénéficier d'un soutien financier et technique pour faire face à ses défis de dette. Il permet également au Tchad de dialoguer avec d'autres pays et d'apprendre des expériences et des bonnes pratiques en matière de gestion de la dette. Pour l'avenir, il est essentiel que le Tchad continue de mettre en œuvre des politiques et des stratégies de gestion de la dette prudentes et durables. Il s'agit notamment de :

- renforcer les capacités nationales en matière de gestion de la dette par le biais de formations, de développement des compétences et de mise en place de systèmes de gestion de la dette efficaces ;
- améliorer la transparence et la responsabilité dans la gestion de la dette en publiant des informations détaillées et en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes ;
- diversifier les sources de financement et explorer des options de refinancement et de restructuration de la dette pour réduire la charge de la dette ;
-
- collaborer avec d'autres pays et institutions internationales pour échanger des informations, partager des expériences et bénéficier d'un soutien technique et financier ;
-
- suivre de près les développements du cadre commun du G20 et participer activement aux discussions et aux initiatives visant à réduire la dette et à assurer une gestion durable de celle-ci.

En suivant ces recommandations et en continuant à s'appuyer sur le cadre commun du G20, le Tchad peut progresser vers une gestion plus efficace de sa dette publique et travailler à la réalisation de ses objectifs de développement économique et social.

Annexes

Annexe 1 : Communiqué de presse du Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics à l'issue de la conclusion de l'accord de suspension du paiement du service de la dette dans le cadre commun du G20

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
PRÉSIDENTE DE TRANSITION
PRIMATURE
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS



UNITÉ – TRAVAIL – PROGRÈS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Tchad premier pays à parvenir à un accord sur sa dette au sein du Cadre Commun du G20

La République du Tchad trouve un accord pour la restructuration de sa dette extérieure avec ses principaux créanciers bilatéraux et commerciaux

N'Djamena, le 11 novembre 2022 : Le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics informe l'opinion nationale et internationale qu'au terme de près de deux années de discussions avec ses principaux créanciers extérieurs, la République du Tchad se félicite d'être parvenue à un accord sur le traitement de sa dette extérieure au sein du Cadre Commun avec le Comité des créanciers bilatéraux officiels d'une part, et Glencore d'autre part.

Pour rappel, la République du Tchad, premier pays à avoir adhéré au Cadre Commun pour les traitements de dette du G20 et du Club de Paris, est aussi le premier pays à parvenir à un accord à ce titre, conformément aux engagements pris auprès du Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de son programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) et avec le soutien de la Banque Mondiale, du Club de Paris et du Comité des créanciers bilatéraux officiels co-présidé par la France et l'Arabie Saoudite.

Les paramètres de ce traitement de la dette sont conformes aux engagements pris par le Tchad dans le cadre de son programme FEC avec le FMI ainsi qu'aux principes du Cadre Commun, et permettent de restaurer la soutenabilité de la dette publique, tout en assurant une protection contre la volatilité des prix du pétrole grâce à l'introduction de mécanismes de traitement contingent.

Ces accords, dans la continuité de ceux conclus avec Glencore en 2018, permettront la poursuite du programme avec le FMI, la conclusion de la prochaine revue de la Facilité Élargie de Crédit et le décaissement d'une nouvelle tranche de financement au bénéfice du Tchad d'ici fin décembre 2022, après décision du Conseil d'Administration du FMI.

Le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics du Tchad, au nom du Président de Transition, le Président de la République, le Général MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, souhaite remercier l'ensemble des partenaires du Tchad, notamment le FMI, la Banque Mondiale ainsi que le Comité des créanciers officiels, émanant du Club de Paris et du G20, et Glencore pour tous les soutiens et efforts fournis.

Enfin, le Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics remercie les conseillers financier et juridique du Tchad ainsi que l'ensemble des équipes et parties tchadiennes pour leurs contributions très productives qui ont permis d'aboutir à ces accords, qui posent les jalons d'un avenir résilient, inclusif et durable pour le pays.

Le Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics

TAHIR HAMID NGUILIN

Annexe 2 : Définition de quelques indicateurs en matière d'analyse de la dette publique

Ratio de la dette par rapport au PIB : Il s'agit de mesurer le niveau de la dette publique par rapport à la taille de l'économie d'un pays, représentée par le produit intérieur brut (PIB). Un ratio de dette élevé par rapport au PIB indique une pression accrue sur les ressources du pays pour le remboursement de la dette, ce qui peut rendre la soutenabilité de la dette plus difficile.

Ratio de la dette par rapport aux recettes publiques : Ce ratio met en évidence la capacité du Tchad à générer des revenus suffisants pour faire face à ses obligations de paiement de la dette. Un ratio élevé peut indiquer une dépendance excessive aux recettes publiques pour le service de la dette, ce qui peut entraver les autres besoins de dépenses publiques essentiels.

Charge de la dette : Il est important d'évaluer la charge financière que représente le service de la dette pour le Tchad. Cela comprend les paiements d'intérêts et d'amortissement de la dette. Si la charge de la dette est trop élevée, cela peut affecter la capacité du pays à investir dans d'autres secteurs clés tels que l'éducation, la santé et l'infrastructure.

Capacité de remboursement : L'analyse de la soutenabilité de la dette tchadienne nécessite d'évaluer la capacité du pays à générer des revenus et des devises étrangères pour rembourser sa dette. Cela inclut l'examen des perspectives économiques du Tchad, de sa capacité à générer des recettes fiscales, des exportations et des flux de capitaux.

Risques externes et internes : Il est important de prendre en compte les risques externes et internes qui pourraient affecter la soutenabilité de la dette tchadienne. Cela comprend les risques tels que les fluctuations des prix des matières premières, les conditions économiques mondiales, les taux de change, les risques politiques et les chocs économiques.

Bibliographie

Organisation for Economic Co-operation and Development (OCDE), 2021, G20 Framework for Strong, Sustainable and Balanced Growth: Updated Structural Reform Agenda. Paris: OCDE. Disponible à l'adresse : <https://www.oecd.org/g20/topics/structural-reform-agenda/>

International Monetary Fund (IMF), 2020, Debt Service Suspension Initiative and Beyond. Washington, D.C.: IMF. Disponible à l'adresse : <https://www.imf.org/en/Topics/COVID-19/Debt-Service-Suspension-Initiative-and-Beyond>

World Bank Group, 2020, Debt Transparency and Sustainability Framework. Washington, D.C.: World Bank Group. Disponible à l'adresse : <https://pubdocs.worldbank.org/en/249921593673097256/Debt-Transparency-and-Sustainability-Framework-FINAL-June-2020.pdf>

Organisation for Economic Co-operation and Development (OCDE), 2015, Base Erosion and Profit Shifting (BEPS): The BEPS Package. Paris: OCDE. Disponible à l'adresse : <http://www.oecd.org/tax/beps-2015-final-reports.htm>

Financial Stability Board, 2014, Framework for Strengthening Adherence to International Standards. Disponible à l'adresse : <https://www.fsb.org/work-of-the-fsb/policy-development/additional-policy-priorities/financial-institutions-and-infrastructure/fsb-framework-for-strengthening-adherence-to-international-standards/>

Table de matière

<i>Résumé exécutif</i>	3
<i>Remerciements</i>	4
<i>Liste de Figures</i>	5
<i>Sigles et abréviations</i>	6
<i>Sommaire</i>	7
<i>Chapitre 1 : Contexte et justifications de l'étude</i>	8
1.1. Contexte de l'étude	8
1.2. Objectif de l'étude	9
1.3. Approche méthodologique	10
<i>Chapitre 2 : Le cadre commun du G20 et les autres initiatives internationales en matière de réduction de la dette dans les pays en développement</i>	11
2.1. Présentation du cadre commun et de ses principes directeurs du cadre commun	11
2.1.1. Présentation du cadre commun du G20	11
2.1.2. Principes et outils du cadre commun du G20	12
2.2. Mesures mises en place par le cadre commun du G20	13
2.2.1. Initiative de suspension du service de la dette (DSSI)	13
2.3. Autres mécanismes de réduction de la dette dans les pays en développement	15
<i>Chapitre 3 : L'expérience du Tchad en matière de gestion de la dette publique</i>	17
3.1. Analyse de la situation de la dette du Tchad	17
3.2. Structure de la dette publique tchadienne	19
3.3. Evaluation de la soutenabilité de la dette tchadienne	20
3.4. Identification des principaux créanciers et conditions de prêt au Tchad	20
3.4.1. Institutions financières internationales	20
3.4.2. Créanciers bilatéraux	20
3.4.3. Marché des obligations souveraines	20
3.4.4. Créanciers commerciaux	21
3.5. Analyse de l'effet de la suspension du service de la dette (DSSI)	21
3.5.1. Allègement du fardeau de la dette	21
3.5.2. Amélioration de la liquidité	21
3.5.3. Soutien aux politiques économiques	21
3.5.4. Effet sur la confiance des investisseurs et des créanciers	21
3.5.5. Effet sur la notation de crédit	22
3.6. Analyse de la restructuration de la dette tchadienne	22

Chapitre 4 : Enseignements et recommandations pour une réduction durable de la dette du Tchad

24

4.1. Stratégies de gestion de la dette à court et moyen terme	24
4.1.1. Refinancement de la dette	24
4.1.2. Réaménagement de la dette	24
4.1.3. Gestion active de la trésorerie	25
4.1.4. Diversification des sources de financement	25
4.1.5. Surveillance et analyse de la dette	25
4.2. Renforcement des capacités nationales pour la gestion de la dette	25
4.2.1. Formation et développement des compétences	25
4.2.2. Mise en place de systèmes de gestion de la dette efficaces	26
4.2.3. Renforcement de la transparence et de la responsabilité	26
4.2.4. Collaboration et échange d'expériences	26
4.2.5. Analyse et évaluation des politiques	26
4.3. Coopération internationale et rôle du G20 dans le suivi et l'appui	27
4.3.1. Dialogue et coordination	27
4.3.2. Normes et meilleures pratiques	27
4.3.3. Initiatives de réduction de la dette	27
4.3.4. Assistance technique et financière	27
4.3.5. Surveillance et évaluation	27
Conclusion	29
Annexes	30
Annexe 1 : Communiqué de presse du Ministère des Finances, du Budget et des Comptes Publics à l'issue de la conclusion de l'accord de suspension du paiement du service de la dette dans le cadre commun du G20	30
Annexe 2 : Définition de quelques indicateurs en matière d'analyse de la dette publique	31
Bibliographie	32
Table de matière	33

